



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

- ACTIONS DE FORMATION
- ACTIONS PERMETTANT DE FAIRE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE)
- ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

Formation

Moniteur -Educateur



Rapport d'activité

- Mai 2022 -

Emilie BOUFFANET, Responsable de la formation
Julie FICHET, Formatrice ME
Jeanne POUGUE-BIIGA, Formatrice ME
Yannick GUILLAUME, Formateur ME
Virginie BAQUET, Assistante en charge des scolarités
Blandine DANAU-JONOT, Assistante de formation

SOMMAIRE

Préambule	3
Contexte	5
A - Cadre légal de la formation et son organisation	6
1 - Textes officiels	6
2 - Une formation en alternance	6
3 - La formation théorique.....	6
4 - La formation pratique.....	7
5 - Rencontre avec les sites qualifiants.....	11
6 - Le module du quotidien.....	11
B - Promotion 2019 –2021	14
C - Promotion 2020 – 2022	14
D - Promotion 2021 – 2023	15
E - Une nouvelle équipe sur la filière	17
F - Admissions pour la rentrée prochaine	25
G - Perspectives	25
Pour conclure	26
Annexe 1	28
Annexe 2	41

S'échapper pour protéger.

Eva HARMAND, promo 2020 2022

« Je suis en stage dans un Institut Médico- Educatif, en Moselle, en pleine campagne avec un grand terrain tout autour de la structure, des plateformes de jeux, etc. Je suis accueillie sur le groupe scolaire, celui qui accueille les enfants demi- pensionnaires chaque jour pour se rendre en classe.

Pas plus loin que la semaine dernière, beaucoup d'enfants étaient absents, principalement dû à la conjoncture actuelle. Jeudi matin, je pars de chez moi comme à mon habitude, à la même heure, la route était calme ; je passe le portail de la structure, me rend dans le hall d'entrée pour accueillir les demi- pensionnaires comme chaque jour.

A ce moment, je remarque que les professionnels qui étaient présents, étaient déjà dépassés à peine la journée commencée, des appels passés aux familles, à la MECS, des tests antigéniques à réaliser à l'entière des internes du site, ...

Ce jeudi matin, seulement deux élèves demi- pensionnaires étaient présents.

Le nombre d'élèves étant restreint, une professionnelle du service famille qui se nomme Karen, choisit de se rendre dans un foyer d'urgence où se trouve actuellement une mère avec ses 4 enfants dont 2 sont scolarisés à l'Ime habituellement. Afin d'effectuer une prise en charge plus efficace et me permettre de voir une autre partie du travail, elle me propose de l'accompagner.

Cette maman est partie de son domicile avec ses 4 enfants pendant les vacances de Noël car son conjoint devenait violent envers ses enfants. Pour protéger ses enfants et les mettre en sécurité, elle a pris la décision de prendre le strict minimum et de partir dans un lieu sûr et loin des violences de son conjoint. Parmi ces 4 enfants, 3 sont atteints de troubles autistiques et la dernière de la fratrie a à peine 2 ans. Ils vivent actuellement dans une chambre de 20 m² avec leur maman.

Notre objectif du jour était donc de soulager la maman le temps d'une journée, en prenant en charge les enfants, ce qui peut permettre à cette mère de famille de lâcher prise un minimum.

Nous sommes donc allées la retrouver dans ce foyer où cette famille a trouvé refuge depuis peu. Une éducatrice nous a conduit à la chambre de ces derniers, nous avons rencontré la

maman qui était ravie de notre présence. Karen a de suite pris en charge les 2 enfants que nous accueillons à l'IME habituellement. Elle s'est rendue dans une salle d'activité du centre et a travaillé avec eux comme s'ils étaient présents à l'école, elle a ensuite fait des jeux le reste de la matinée.

Pendant ce temps, je suis restée présente près de la mère et pris en charge les deux plus jeunes, j'ai fait des petites activités et jeux avec eux. Je me suis assise sur le sol avec les enfants prenant des jeux et livres qui étaient à portée de main, la maman nous a rejoint très vite. Elle s'est installée près de moi et en me regardant occuper les enfants, elle a choisi de me parler, me raconter son histoire et comment elle est arrivée ici. Elle a commencé par m'expliquer comment elle a choisi le prénom de chacun de ses enfants, l'implication qu'avait son conjoint par rapport à ses enfants, etc. Elle m'a ensuite parlée de la maison qu'elle habitait et le changement que cela peut être pour ses enfants, le mal qu'elle a à s'habituer à être dans une seule pièce après avoir vécu dans une grande maison avec terrain. Elle m'a également confiée comment cela avait commencé et qu'elle ne doutait pas de son choix malgré la difficulté qu'elle a eu à le prendre.

Après cette matinée riche en dialogue et partage, nous avons retrouvé Karen et les enfants pour se rendre au repas, moment que cette maman redoute tant, elle appréhende beaucoup le temps du repas car avec le handicap de ses enfants, le changement de situation, de lieu et de rituels, les enfants n'arrivent pas spécialement à rester assis à leur place. Nous avons avec Karen pris en charge le temps du repas afin que la mère réussisse à apprécier ce moment.

L'après-midi, nous avons fait un temps calme. Nous avons ensuite été dans le jardin avec la famille, la maman n'osait pas sortir seule avec ses enfants car elle appréhende chaque petite sortie, elle s'inquiète qu'il arrive quelque chose ou qu'elle n'arrive pas à suivre les 4 en même temps. Elle était épanouie de les voir dehors tous ensemble, les voir rigoler, courir ensemble et partager des moments sans écran, sans crise, et remplis de joie.

Dans la bonne ambiance présente, la journée touche à sa fin. Nous avons raccompagné la famille dans leur chambre, nous avons fait un bilan avec la mère et retenus ses attentes. La mère avait le visage détendu en cette fin de journée et nous pensons avec Karen que notre objectif du jour était atteint.

La mère attend des nouvelles de son avocat pour savoir si elle obtient une mesure d'éloignement contre le père, elle est également dans l'attente d'un logement près de l'IME, et espère pouvoir remettre ses enfants à l'institut rapidement. »

Contexte

L'année 2021 a connu nombre de modifications pour la filière Moniteur Educateur, ajouté à un contexte sanitaire toujours prégnant qui nous a demandé d'ajuster au mieux pour permettre aux contacts, cas contacts, asymptomatiques de suivre au mieux leur formation.

Les conséquences de ce qu'a entraîné la crise sanitaire sont multiples : difficulté de se projeter, sentiment d'insécurité, relations humaines impactées.

Comment alors dans les métiers dont le point d'orgue est l'entrée en relation s'engager dans l'accompagnement ? Comment former ces professionnels de proximité au mieux dans leurs apprentissages ?

L'une des idées que nous pouvons soumettre concerne le cadre à poser :

« Le cadre fait partie de la réalité quotidienne des professionnels, c'est une présence familière, tantôt contraignante, tantôt rassurante, mais toujours là, à leur côté, comme une condition à l'action, un présupposé dont nul ne discute la nécessité »¹

La filière des moniteurs éducateurs appelle à ce cadre que nous essayons de mettre en œuvre.

« Ce que doit, coûte que coûte, rechercher une formation professionnelle, c'est de susciter chez le futur éducateur un goût du questionnement, le désir à jamais inassouvi d'interroger sa posture professionnelle, de chasser les évidences sans pour autant renoncer à ses convictions »²

C'est ainsi que l'équipe de la filière moniteur éducateur accompagne les apprenants, dont l'action se mène au quotidien.

¹ Xavier BOUCHEREAU, La posture éducative, 245 pages, Eres

² id

A - Cadre légal de la formation et son organisation

1 - Textes officiels

La formation de moniteur éducateur est régie par les dispositions de l'arrêté du 20 juin 2007 et l'IRTS CA est agréée par le Conseil Régional du Grand-Est.

Une circulaire en date du 24 janvier 2022 émanant de l'académie de METZ NANCY est venue repreciser le cadre des modalités d'organisation de DEME (Annexe 1)

2 - Une formation en alternance

La formation de Moniteur Educateur consiste en l'alternance de 950 heures de contenus théoriques et 980 heures de formation pratique. L'articulation de la programmation s'organise autour de période 15 jours sur site et 15 jours à l'IRTSCA. Cette alternance est un atout pour nos apprenants car les liens théorie pratique font plus rapidement sens.

La formation est répartie en 4 domaines de compétences :

- Le DC1 : Accompagnement social et Educatif spécialisé (400 heures)
- Le DC2 : Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif (300 heures)
- Le DC3 : Travail en équipe pluriprofessionnelle (125 heures)
- Le DC4 : Implication dans les dynamiques institutionnelles (125 heures)

3 - La formation théorique

À l'IRTSCA, la formation théorique est repartie en 8 axes, découpés en modules. Chaque responsable d'axe garantit le contenu en lien avec le référentiel de formation. Ce dernier peut faire intervenir ce que nous appelons des "vacataires", à savoir des professionnels de terrain qui présentent en fonction de la thématique des apports théoriques liés à leurs savoirs expérimentiels.

Les filières Technicien d'Intervention Sociale et Familiale et Moniteur Educateur sont en transversalité sur plusieurs modules de formation (Annexe 2). Cette transversalité est un atout pour nos apprenants qui au regard des échanges questionnent des pratiques professionnelles à la fois différentes et complémentaires.

L'axe 8 concerne spécifiquement l'accompagnement des apprenants par l'équipe de la filière tant en qualité de référent de parcours, qui "exerce une fonction de coordination pour aider les apprenants dans leur parcours de formation"³ que dans l'accompagnement des différents écrits de certification.

Il est à noter que depuis deux ans la formation des niveaux IV s'est modifiée passant de semaines à 30 heures à des semaines à 35 heures. C'est une volonté institutionnelle, en accord avec une réalité professionnelle. Cela permet une plus grande amplitude favorisant les recherches de lieux de stage.

Les horaires de formation sont : 9h00 - 12h30 13h30 - 17h00.

Par cette organisation, l'un des objectifs est également de permettre aux structures finançant la formation dans le cadre d'un contrat de professionnalisation ou dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, d'établir les plannings des équipes.

4 - La formation pratique

Les 980 heures de formation s'articulent en un stage de 16 semaines en première année et 12 semaines en seconde année. En fonction du statut de l'apprenant, le découpage s'effectue ainsi :

Statut de l'apprenant	Durée du stage
Etudiant	- 16 semaines ou 2*8 semaines en 1ère année - 12 semaines ou 4 semaines sur leur second lieu de stage et 8 semaines
Demandeur d'Emploi	- 16 semaines de stage en 1ère année - 12 semaines de stage en 2ème année
Salarié sur un poste non éducatif	- 16 semaines de stage en 1ère année - 12 semaines de stage en 2ème année
Salarié en poste éducatif/ Apprenti	- 8 semaines hors employeur lors de la première année de formation

³ Jeanne POUGUE BIGAA, rapport d'activité mai 2021

Les sites qualifiants accueillant nos apprenants et que nous remercions :

LIEUX DE STAGE - AISNE		
EDEF	02000	LAON
IME LE CHAMP DU ROY	02000	LAON
FOYER DE VIE LES MYOSOTIS	02000	LAON
EDEF SAINT QUENTIN	02100	SAINT QUENTIN
IME DE L'OMOIS	02130	FERE EN TARDENOIS
ITEP	02150	SISSONNE
CENTRE EDUCATIF LA CORDEE	02200	SOISSONS
CSI AMSAM SOISSONS	02200	SOISSONS
INSTITUT MEDICO EDUCATIF	02200	BELLEU
IME EPHESE LIESSE-NOTRE-DAME	02350	LIESSE NOTRE DAME
APEI DE CHATEAU THIERRY	02400	CHATEAU THIERRY
CADA COALLIA	02400	ESSOMES SUR MARNE
INSTITUT MEDICO EDUCATIF	02400	CHATEAU THIERRY
MAISON D'ACCUEIL SPECIALISE	02400	CHATEAU THIERRY
CSAPA AUREORE	02880	BUCY LE LONG

LIEUX DE STAGE - ARDENNES		
FONDATION ARMEE DU SALUT	08000	CHARLEVILLE MEZIERES
AAPH 08	08000	CHARLEVILLE MEZIERES
CADA (AATM)	08000	CHARLEVILLE MEZIERES
CHRS ANCRE	08000	CHARLEVILLE MEZIERES
ITEP CHARLEVILLE-MEZIERES	08000	CHARLEVILLE MEZIERES
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL ANDRE DHÔTEL	08000	CHARLEVILLE MEZIERES
CHRS VOLTAIRE	08000	CHARLEVILLE MEZIERES
FOYER DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE	08000	CHARLEVILLE MEZIERES
ALBATROS 08	08090	MONTCORNET
CENTRE DE REEDUCATION MOTRICE	08090	WARNECOURT
FOYER OCCUPATIONNEL ET D'HEBERGEMENT	08130	ATTIGNY
DISPOSITIF ITEP	08140	BAZEILLES
SAUVEGARDE DES ARDENNES	08140	BAZEILLES
MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE	08160	ETREPIGNY
SERVICE D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT	08170	HAYBES
ASSOCIATION L ESPERANCE	08200	SEDAN
SAUVEGARDE DES ARDENNES	08200	SEDAN
CENTRE EDUCATIF	08200	SEDAN
SAVS SAMSAH LE LIEN	08200	SEDAN
APAJH ARDENNES	08230	ROCROI
EDPAMS JACQUES SOURDILLE	08240	BELLEVILLE ET CHATILLON SUR BAR

FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE	08300	ACY ROMANCE
SERVICE D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT	08310	DRICOURT
SERVICE AME FORTIER	08310	DRICOURT

LIEUX DE STAGE - AUBE		
SESSAD	10000	TROYES
CROIX ROUGE FRANÇAISE	10000	TROYES
INSTITUT MEDICO EDUCATIF	10000	TROYES
LE PASSAGE	10000	TROYES
AAJA	10000	TROYES
FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE	10100	ROMILLY SUR SEINE
IME ITEP L'EVEIL	10140	VENDEUVRE SUR BARSE
INSTITUT MEDICO EDUCATIF	10190	MESNIL SAINT LOUP
INSTITUTCHANTELOUP	10300	SAINTE SAVINE
INSTITUT MEDICO EDUCATIF	10510	MAIZIERES LA GRANDE PAROISSE
MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE	10600	LA CHAPELLE SAINT LUC
CROIX ROUGE FRANCAISE	10700	ARCIS SUR AUBE

LIEUX DE STAGE - MARNE		
MAS	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
ACPEI	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
FAM PHV CLAUDE MEYER	51000	CHÂLONS EN CHAMPAGNE
IME LE TREMLIN	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
MAS	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
FOYER D'HEBERGEMENT	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
SAUVEGARDE DE BEZANNES - SAMIE	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
IME LE TREMLIN	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
CENTRE HOSPITALIER	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
FOYER DE VIE	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
FAM JEAN THIBIERGE	51100	REIMS
FOYER DE JOUR L ALIZE	51100	REIMS
FOYER MATERNEL LE RENOUVEAU	51100	REIMS
RESAC ALEFPA	51100	REIMS
CADA ARMÉE DU SALUT	51100	REIMS
GEM LA COULEE DOUCE	51100	REIMS
L'ASSOCIATION L AMITIE	51100	REIMS
INSTITUT MEDICO EDUCATIF L'EOLINE	51100	REIMS
FOYER DE VIE MENORAH	51100	REIMS
MESAT REIMS	51100	REIMS
FOYER SAINT REMI	51100	REIMS
LE NOUVEL HORIZON	51100	REIMS
L'ARCHE	51100	REIMS

INSTITUT MEDICO-EDUCATIF	51100	REIMS
ALEFPA VJTE YVON MORANDAT	51100	REIMS
FAM JEAN THIBIERGE	51100	REIMS
FOYER DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE	51100	REIMS
INSTITUT MEDICO-EDUCATIF	51100	REIMS
FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE	51200	EPERNAY
FH DE L'HORTICULTURE SAVA EPERNAY	51200	EPERNAY
IME GENEVIEVE CARON	51200	EPERNAY
FOYER SAINTE CHRETIENNE	51203	EPERNAY CEDEX
FOYER LE RELAIS	51220	POUILLON
MECS	51300	VITRY LE FRANCOIS
ASSOCIATION L'EVEIL	51350	CORMONTREUIL
MAS IMCCA	51350	CORMONTREUIL
CENTRE EDUCATIF ET SCOLAIRE	51430	BEZANNES
SAUVEGARDE 51	51430	BEZANNES
SAUVEGARDE DE LA MARNE	51430	TINQUEUX
INSTITUT MEDICO EDUCATIF	51500	VILLE EN SELVE
ACRMC	51510	FAGNIERES
FOYER DE VIE	51600	SUIPPES
LA PEPINIERE	51800	SAINTE MENEHOULD
SAUVEGARDE DE LA MARNE	51800	SAINTE MENEHOULD
LIEUX DE STAGE – HAUTE-MARNE		
ASSOCIATION LE BOIS L'ABBESSE	52100	SAINT DIZIER
ITEP FONDATION LUCY LEBON	52220	MONTIER EN DER

LIEUX DE STAGE - MEUSE		
ITEP	55000	MONTPLONNE
MAISON DE L'ENFANCE	55000	BAR LE DUC
MECS FERETTE	55000	BAR LE DUC
IME COMMERCY	55200	COMMERCY
ITEP COMMERCY/SEISAAM	55200	COMMERCY
MAISON PERCE NEIGE	55600	JUVIGNY SUR LOISON
SEISAAM - IMP DE STENAY	55700	STENAY
INSTITUT MEDICOEDUCATIF	55800	VASSINCOURT

LIEUX DE STAGE - MOSELLE		
IME EMILE FRIANT	57260	DIEUZE

La crise sanitaire nous a contraint parfois à élargir les lieux afin de répondre au mieux aux lieux de vie de nos apprenants.

5 - Rencontre avec les sites qualifiants

Le 3 mars 2022, une rencontre avec les sites qualifiants a eu lieu. Au regard du contexte sanitaire notamment, cela n'avait pas été organisé depuis quatre ans. Nous avons été agréablement surpris du nombre de participants (21 personnes), ce qui témoignait en outre de l'investissement des terrains de stage auprès de nos apprenants.

Après un rappel du déroulement et des étapes importantes de la formation, ainsi que les attendus de la certification, des échanges ont eu lieu qui ont permis d'explicitier notre intervention lors des visites de stage.

Un débat a eu lieu concernant le statut d'apprenti et d'apprenant. En effet, les tuteurs de stage remarquent qu'il est plus facile pour un stagiaire de participer aux différents temps du quotidien d'un travailleur social qu'un apprenti qui est lui salarié et répond donc à des impératifs professionnels. Le rythme de l'alternance a également été questionné car dans la création du lien, les deux semaines créent une rupture pour les usagers et les professionnels. Le stage de 4 semaines a été abordé, les lieux professionnels interrogeant les objectifs et l'accompagnement à proposer pour ce court temps. Nous avons rappelé la nécessité d'effectuer un bilan à la fin du stage pour définir ce qu'il reste à travailler.

Les référents professionnels ont demandé un document support comme il en existait avant. Nous avons confirmé que nous étions en réflexion pour un livret à leur égard mais aussi un outil de communication tel portfolio qui permettrait du lien entre l'Institut de Formation et le lieu professionnel.

Le dernier point important à évoquer concerne la mise en stage. Certaines structures trouvent les demandes tardives pour les premières années notamment. Or, nous rappelons que la rentrée est en septembre et qu'il n'est pas envisageable de chercher un lieu de stage sans les avoir rencontrés.

6 - Le module du quotidien

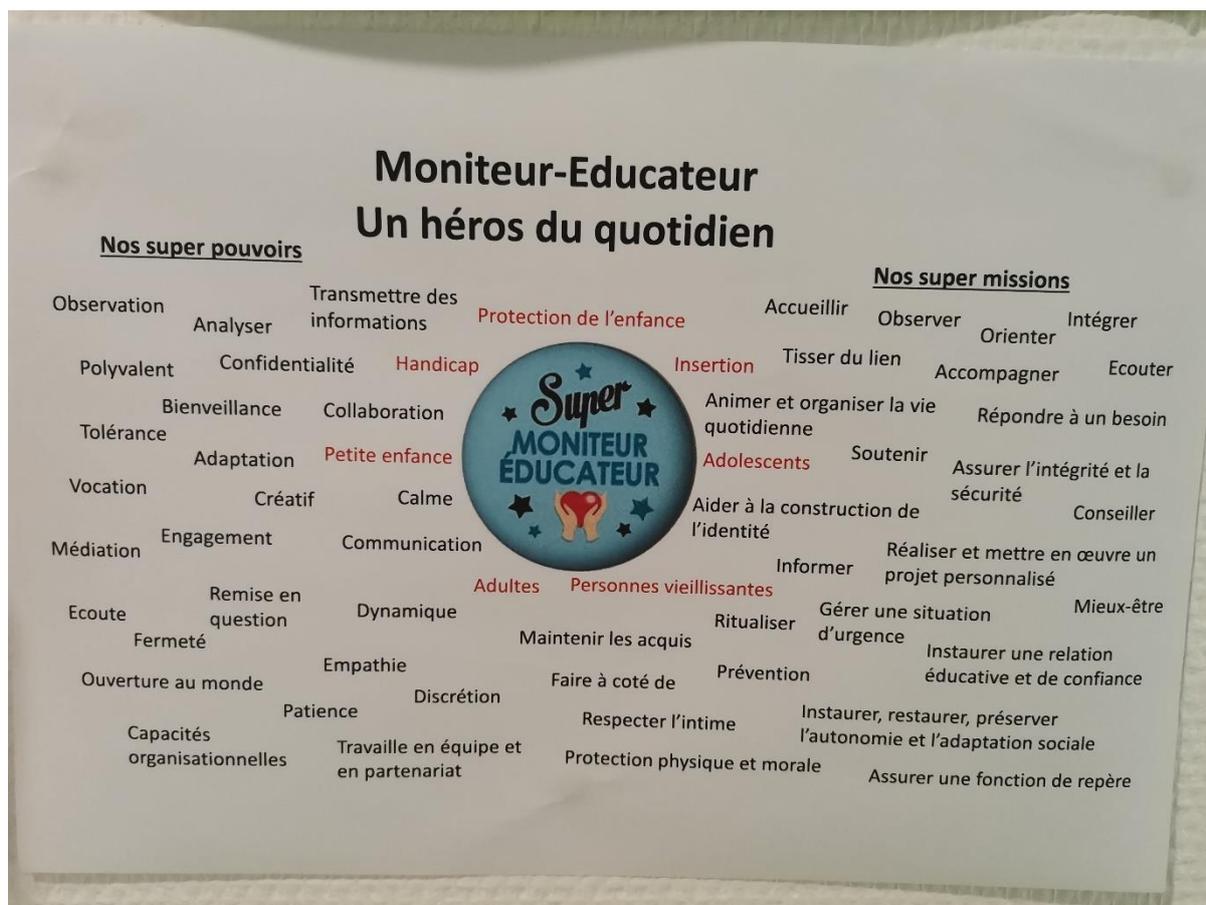
Le moniteur éducateur est "un professionnel du quotidien"⁴. Afin de questionner au mieux cette notion, nous avons repensé ce module en l'articulant avec une entrée « Philosophie du

⁴ Philippe GABERAN, Patrick PERRARD

quotidien » et l'intervention de Moniteurs Educateurs dans différents champs du secteur médico-social et social.

Ce module se clôture par un temps de restitution en petits groupes où les apprenants témoignent de leur réflexion autour d'un quotidien à questionner dans leurs pratiques. Les travaux présentés lors de ces journées ont été affichés donnant lieu à des échanges avec les intervenants, les formateurs, ce qui nous apparaît un atout pour mettre en avant les spécificités des filières du travail social.

Voici quelques photos illustrant la mise en œuvre de ce module.



B - Promotion 2019 –2021

La promotion de Moniteurs Educateurs au nombre de 40 présentés au diplôme d'Etat Moniteur Educateur a obtenu 39 lauréats. Une apprenante n'a pas validé deux des quatre domaines de compétences. Elle s'est réinscrite cette année dans le cadre d'un contrat pédagogique.

C - Promotion 2020 – 2022

La promotion de Moniteur éducateurs a connu de nombreux départs. En effet, ils étaient 34 apprenants en 1ère année pour 21 présentations au DEME. Une apprenante a demandé son transfert de dossier à l'IRTS PACA. Certains ont fait le choix d'arrêter la formation car ce n'est pas le métier qu'ils souhaitaient exercer. Deux ont suspendu leur formation pour l'un raison de santé et l'autre pour un congé maternité et reprendront à la rentrée prochaine. Trois ont suspendu pour refaire une première année au regard de leurs parcours et sont donc inscrits dans la promotion suivante.

Cette promotion fait le bilan d'un parcours difficile notamment lors de la première année en raison de la crise sanitaire. Ils reconnaissent ne pas avoir été particulièrement assidus en distanciel, cela a également impacté le groupe : peu de contacts, d'échanges entre eux. La perte significative de leurs collègues de promotion a aussi entraîné des interrogations.

Toutefois, lors de la rentrée en seconde année, ils se sont plus liés. Ils se sontentraîdés pour les différents travaux à rendre et ont investi les temps de formation.

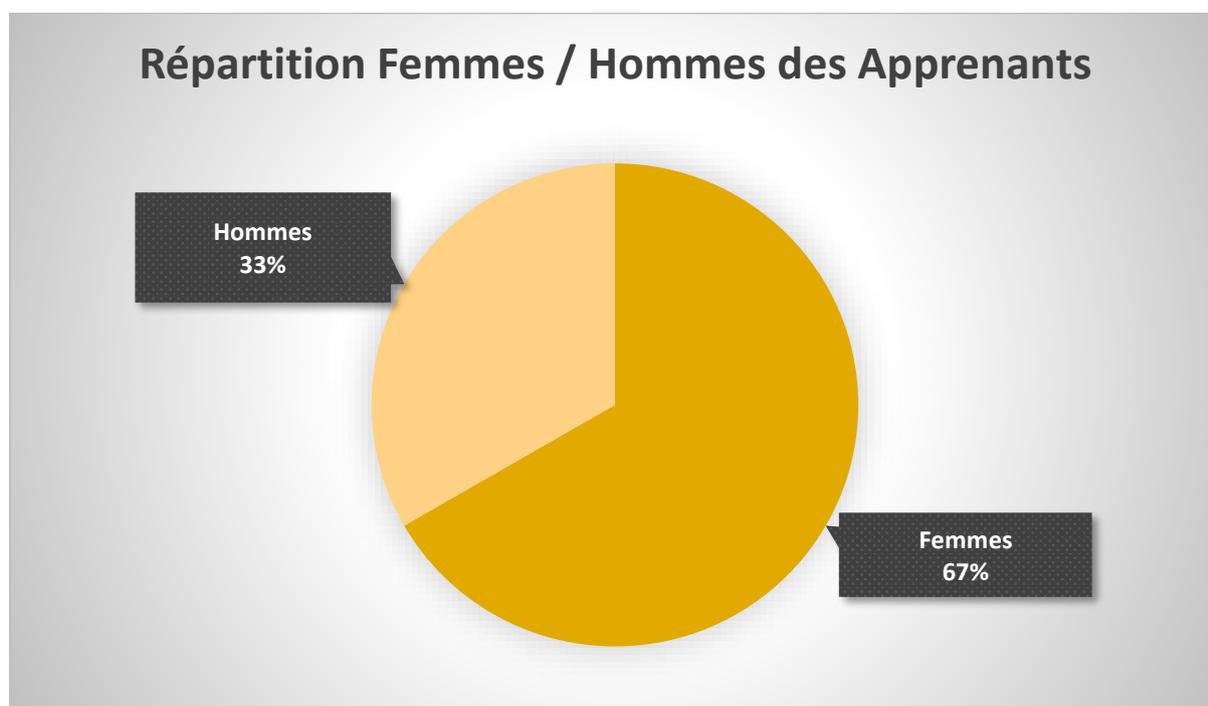
Lors du bilan de fin de formation, les apprenants ont valorisé de façon unanime la qualité de l'accompagnement, la bienveillance des intervenants, la richesse des enseignements. Ils témoignent qu'ils ne s'attendaient pas à apprendre autant lors de ces deux années. Ils ressortent en majorité grandis pour les plus jeunes et convaincus pour ceux en reconversion professionnelle.

Pour cette promotion, la certification est ainsi organisée :

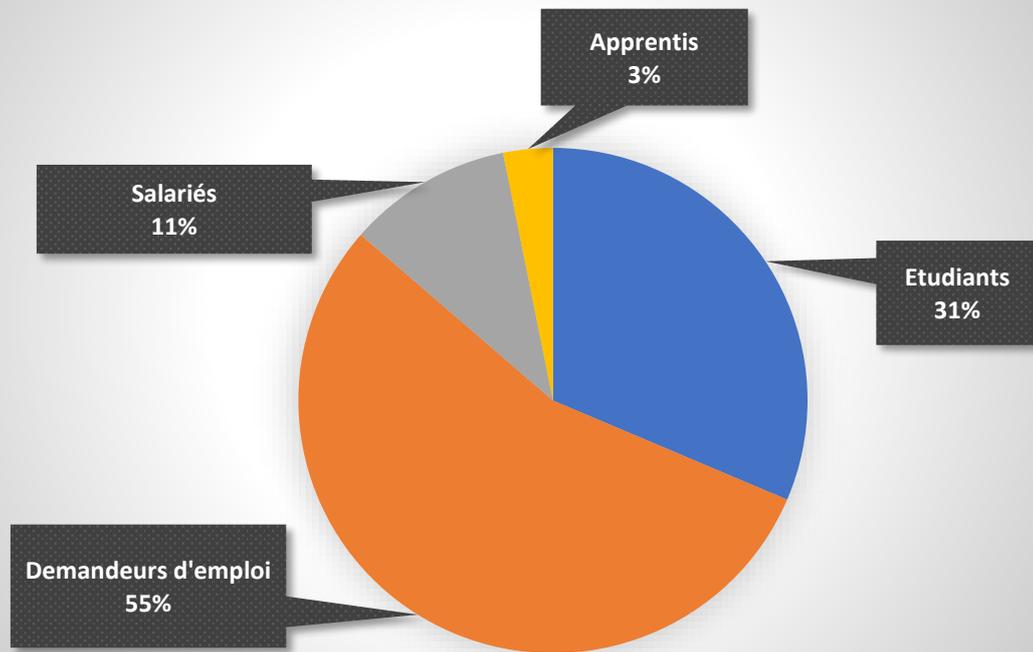
Etapes	DEME
Inscription des candidats	Au plus tard le 15 mars 2022
Dépôt des dossiers au Rectorat	Jeudi 12 mai 2022
Epreuve écrite	Mercredi 18 mai 2022 de 9h à 10h30 à l'IRTS CA
Correction des épreuves écrites	Lundi 30 mai 2022
Epreuves orales	DC1 : Lundi 27 juin 2022 DC2 : Mardi 28 juin 2022 DC3 : Mercredi 29 juin 2022 IRTS CA
Jury de délibération	Vendredi 1 ^{er} juillet 2022
Publication des résultats	Mardi 5 juillet 2022 à 14h

D - Promotion 2021 – 2023

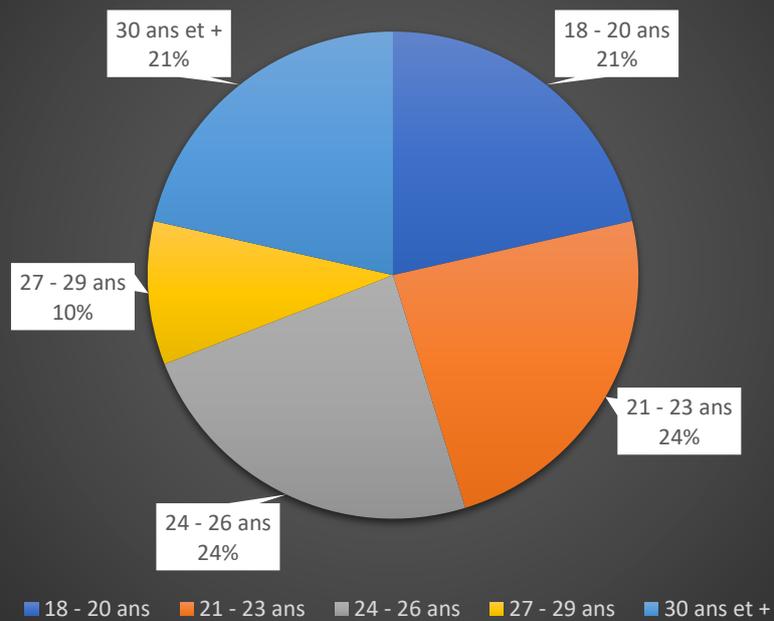
En septembre, 42 apprenants faisaient leur rentrée.



Statuts des apprenants



Âges



A ce jour, ils ne sont plus que 34 : 4 ont fait une demande de suspension afin de commencer leur formation dans des conditions plus favorables, quatre ont arrêté.

Cette promotion n'a pas connu de cours en distanciel. Les quatre premiers mois ont été difficiles dans la cohésion de groupe. Entre les retardataires, les absents réguliers, il a été nécessaire d'être cadrant, bienveillant également car nous avons bien conscience que la crise sanitaire allait impacter la mobilisation.

Depuis la rentrée de janvier, les retours sont positifs. Si la filière est connue pour ses bavardages, il n'en demeure pas moins que ce sont des échanges constructifs. Curieux, ils questionnent, s'interrogent, approfondissent leurs connaissances.

Il est à noter que la déléguée de la promotion a participé au festival de l'action sociale à Nancy avec une ES 1^{ère} année.

La filière s'est également investie dans un concours photo organisé par Manuella BRAEHE, animatrice vie étudiante à l'IRTS-CA.

E - Une nouvelle équipe sur la filière

Cette année, une réorganisation de l'équipe a eu lieu. En effet, deux membres se sont exercés sur de nouvelles missions :

- Yannick GUILLAUME, responsable de la formation, depuis une quinzaine d'années a souhaité développer la prestation de l'analyse de pratique et donc quitte ses fonctions. Il œuvre néanmoins toujours sur la filière pour l'accompagnement de la composition de stage.

- Anne Laure PETITJEAN a vu ses missions redéployées auprès de la formation des assistants familiaux et des éducateurs de jeunes enfants.

A ce jour, l'équipe de la filière Moniteur éducateur comprend :

Blandine DANAU, assistante pédagogique

J'ai intégré l'IRTS il y a 16 ans, mes missions n'ont cessé d'évoluer à la suite des différentes réformes mises en place par l'Etat ainsi que par l'obtention de la certification Qualiopi.

Je vous fais part de mon rôle au sein de l'équipe de formation moniteur-éducateur. Je suis à 50 % sur la filière ME depuis 2007, je travaille en collaboration avec toute l'équipe de formation : la responsable de formation, les formatrices et l'assistante administrative.

Lors de nos réunions d'équipe, programmées 1 fois par mois, nous travaillons et organisons le suivi des apprenants en nous appuyant sur les textes officiels, les référentiels pédagogiques et les calendriers de formation.

Dès l'entrée en formation de l'apprenant, je construis son dossier pédagogique où je centralise, au fur et à mesure des deux années de formation, toutes les pièces qui le suivront et constitueront son livret de formation.

Cela consiste à réceptionner les différents travaux dans l'année, à échéance, vérifier et transmettre les documents de stage (pré-affectation de stage, conventions de stage, évaluations de stage), créer et organiser avec l'équipe les groupes des référents de parcours, les groupes des suivis de dossiers, les journées du quotidien, les journées de certifications et de soutenance, et rester en communication régulièrement avec les promotions pour toutes les informations liées à la pédagogie.

D'autres tâches s'effectuent au cours de l'année car je suis, en tant qu'assistante, chargée de suivre le bon déroulement administratif de leur parcours d'apprenant. »

Virginie BAQUET, assistante en charge des scolarités

Rôle :

Je réalise les tâches administratives de l'entrée en formation et du départ de l'apprenant

J'établie les devis, les contrats, les certificats, les attestations.

Je garantie la prise en charge financière de la formation, en début de formation et lors d'un changement de statut.

J'Enregistre les changements d'adresse, téléphone, état civil.

J'Assure le suivi de vos présences/absences (transmis aux employeurs, pôle emploi, CFA, les responsables de formation).

Je peux également soutenir les apprenants par différentes aides :

↳ Demande de bourses sur le site de la Région pour :

- les apprenants ayant le statut d'étudiant sans rémunération ou indemnisation.
- les demandeurs d'emploi percevant les RSA ou l'ASS.

Je fais partie du service scolarité qui valide les demandes sur la plateforme de la région avant le 30 septembre.

↳ Garde-enfants 3-12 ans pour les familles monoparentales ou bénéficiaire de l'ASF ou en grande précarité.

↳ Crous propose des aides financières et de logement temporaire (lors de regroupement à l'IRTS par exemple), je fourni les attestations nécessaires.

Jeanne POUGUE BIIGA, Julie FICHET et Emilie BOUFFANET, référentes de parcours

Les référentes de parcours ont pour mission d'accompagner les apprenants sur leurs deux années de formation. La construction de leur identité et posture professionnelles se mènent au travers d'échanges, de retours qui questionnent, se partagent autour de leurs différents lieux. Ces personnes sont souvent ressources pour les apprenants qui doutent, remettent en question leur projet professionnel ou parfois qu'il est nécessaire de remobiliser. Elles sont garantes de la mise en stage, du suivi, des rapports de stage à rédiger en vue de la certification du domaine de compétences 2 « Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif. »

Julie FICHET récemment arrivée sur la filière nous témoigne de son arrivée :

Je suis arrivée en début d'année au sein de la filière ME, mais déjà en milieu voire même en fin d'année pour certains apprenants.

Cette arrivée s'est faite avec une grande bienveillance et surtout une grande disponibilité de l'équipe de la filière pour répondre à mes nombreuses questions.

Premier contact avec les Moniteurs Educateur en devenir lors des journées du quotidien, c'est parti ! Echanges avec les professionnels de terrain, premières questions mais aussi premières impressions. Ce fut un moment important, support pour apprendre à se connaître et à se reconnaître. Ils m'ont fait la démonstration qu'ils étaient acteurs de leur formation pour devenir des acteurs du quotidien.

Ce que je retiens de mon arrivée au sein de la filière est la rencontre des groupes que j'allais accompagner : « *Un moment crucial, un nœud entre plusieurs trajectoires, une confrontation entre plusieurs acteurs, qui se distingue d'un avant et d'un après.* » ¹ J'étais sûrement plus impressionnée qu'eux. Passionnés, curieux et dynamiques, les échanges ont été riches et ont initié la suite de leur parcours de formation que nous ferons en partie ensemble.

¹ Rencontre(s) : enjeux, pratiques, représentations - Claire-Lise Gaillard, Sara Legrand Jacques
Hypothèses 2019/1 (22)

Yannick GUILLAUME, Jeanne POUGUE BIIGA, Julie FICHET et Emilie BOUFFANET, référents des différents écrits de certification

Outre le suivi des apprenants, différents travaux sont à réaliser en vue de la certification. Yannick Guillaume a la charge de la composition de stage. Celle-ci concerne le domaine de compétences 4 « Implications dans les dynamiques institutionnelles. » Natacha PAYET (Educatrice spécialisée au CADA) est venue renforcer l'équipe cette année ainsi qu'Emilie BOUFFANET.

Le dossier thématique en lien avec le domaine de compétences 3 « Travail en équipe pluriprofessionnelle » est accompagné et suivi par Jeanne POUGUE BIIGA, Julie FICHET et Emilie BOUFFANET.

Focus sur le dossier thématique par Jeanne POUGUE-BIIGA, formatrice ME :

« Qu'est qu'un Dossier Thématique dans la formation ME

*Philippe GABERAN définit le profil d'un Moniteur-Educateur comme celui « d'un professionnel du quotidien ; dans l'intense mouvement de transformation à l'œuvre au sein des métiers de l'éducation spécialisée et du travail social. Il se confirme comme étant un acteur de proximité avec les publics accompagnés ».*⁵

Mais comment former ces professionnels de proximité ? Plusieurs textes de lois⁶ ont impacté la formation des Moniteurs-Educateurs au gré de l'évolution de la société et de l'adaptation des politiques sociales. La formation qui dure 2 ans est répartie en 4 domaines de compétences.

La validation du Dossier Thématique

L'élaboration du dossier thématique porte spécifiquement sur le domaine DF3. L'objectif de cette note est d'apporter des explications et une réflexion afin de simplifier (démystifier) cet écrit professionnel que redoutent les étudiants ME. En effet c'est un travail de recherche qui est demandé aux étudiants qui sont admis en formation avec un niveau baccalauréat, souvent en reconversion professionnelle et parfois éloigné d'un parcours scolaire depuis des années. Mais comment faire de la recherche documentaire quand on a perdu l'habitude de la lecture ou que l'on n'aime pas lire selon les propos des étudiants ?

Le descriptif du domaine 3 est celui du travail en équipe pluriprofessionnelle avec deux indicateurs de compétences à savoir

- 1. S'inscrire dans un travail d'équipe***
- 2. Elaborer, gérer et transmettre de l'information***

⁵ Philippe Gaberan et Patrick Perrard. « Moniteur Educateur ». Un professionnel du quotidien page 1 198 page (Editions eres).

⁶ Textes de références : Décret N°2014-99 du 4 février 2014. Arrêté du 1^{er} octobre 2014. Arrêté du 20 juin 202007 relatif à la formation des Moniteur-Educateur.

Le processus de rédaction d'un dossier thématique commence dès le stage de la première année de formation. C'est un dossier qui fait maximum 20 pages. Il porte sur la communication professionnelle et le travail en équipe. Le stagiaire doit repérer par son observation une préoccupation de l'équipe pluridisciplinaire. Il se charge de cette préoccupation récurrente de l'équipe avec un objectif de problématiser le thème choisi.

Le stagiaire commence alors un travail de recherche documentaire puisqu'il est invité à lire des documents en lien avec son thème, pas seulement de la littérature mais il faut aller plus loin en cherchant dans l'actualité, les faits sociaux et contextuels, s'intéresser à toutes informations qui peuvent nourrir son thème et sa réflexion.

Comme un enquêteur ou un sociologue, le stagiaire doit multiplier les sources et les références documentaires (articles académiques, des films, les documentaires, les sites tels que les observatoires, les images, les photos, les textes législatifs . . .). Il peut même s'il en a l'opportunité, réaliser des enquêtes ou des entretiens avec des professionnels de terrain. Ce travail d'investigation se déroule en 3 étapes successives :

Introduction (première étape)

Pour rendre l'écrit percutant, et introduire le thème, il convient d'accrocher le lecteur par une citation, une statistique, un fait d'actualité. La présentation du cadre d'intervention (lieu de stage, son service, votre place dans la structure) doit se faire de manière anonyme et le contexte législatif doit être posé.

Puis le stagiaire doit poser un sujet qu'il va problématiser pour sortir des concepts et définir son thème de travail. La problématisation est objectivée par des constats empiriques. Il s'ensuit un questionnement très affiné et étayé. La formulation des questions diverses doit aboutir à une question centrale.

Il est à noter qu'il est nécessaire d'expliquer dans l'introduction l'intérêt porté à cette recherche. Pourquoi le thème est pertinent pour les collègues de travail et l'équipe professionnelle ainsi que le secteur d'intervention ? Quel lien avec le travail d'équipe ? Quel lien avec l'action éducative ?

Une fois que l'introduction amorcée, le stagiaire peut envisager le travail de recherche théorique qui viendra éclairer et répondre au moins en partie au questionnement. Si cette démarche de problématisation n'est pas d'abord faite avant la recherche, le travail de recherche est faussé.

Développement (deuxième étape)

- *Recherches à partir des mots clés de la problématique*
- *Recherche sur les principales disciplines (juridique, sociologique, historique, psychologique . . .).*
- *Apports de l'équipe pluridisciplinaire et institutionnel.*
- *Apports théoriques des cours de l'IRTS-CA*
- *Apports personnels entretiens, . . .)*

Après toutes ces recherches, faire le choix définitif entre 4 à 6 documents qui vous semblent nécessaires ou importantes pour venir éclairer le thème de votre recherche.

Synthèse / Conclusion (troisième étape)

Dans cette partie, il n'est pas demandé au stagiaire le résumé de chaque pièce mais c'est la mise en valeur des idées principales de l'ensemble des textes ainsi que leur appropriation. Cela leur permet une réflexion personnelle sur la problématique. L'apprenant doit élargir le thème en mettant son travail en perspective afin d'ouvrir d'autres pistes réflexions.

Pour venir illustrer cette démarche, je joins les impressions de Claude Jacquemin étudiante ME qui nous explique comment elle a abordé le dossier thématique : « Qu'est-ce que c'est que le dossier thématique ? Comment l'appréhender ? Ces questionnements, je me les suis posés sereinement car j'avais compris la méthodologie. Sur mon lieu de stage, je ne me souciais pas de mon dossier thématique, j'observais, j'écoutais, je posais des questions à mes collègues. Sereine, j'étais toujours, pourtant j'ai mis des semaines à me poser les bonnes questions, à réfléchir sur la thématique. Le flou apparaissait. La thématique était là sous mes yeux, mes collègues et moi la vivions quotidiennement. Tous la vivaient. C'était une évidence, trop évidente peut être. Pourquoi faire plus compliqué, pourquoi se questionner davantage [...] Après cette lucidité, tout s'est enchaîné, j'ai commencé à lire, ouvrir des livres, pour moi c'était une première, je suis plus adepte des documentaires, des reportages. Pourtant j'ai lu plusieurs livres, plusieurs articles sur divers sujets. Ces lectures longues et captivantes m'ont permises de découvrir différentes approches de professionnels, qui ont consentis à mieux comprendre que le savoir-faire et le savoir être de chaque membre d'une équipe est essentiel, afin « d'avancer » ensemble dans la même direction. Ce travail m'a permis de m'ouvrir, d'aller au-delà de mes réticences sur la lecture, de me dire j'y suis arrivée ». »

Emilie BOUFFANET, responsable de la formation depuis le 1er novembre

Depuis septembre 2017, j'interviens en qualité de référente de parcours et dans l'accompagnement des écrits de formation. Cette filière, j'y suis attachée et je nourrissais le projet à plus ou moins long terme de m'y investir pleinement. Depuis le 1^{er} novembre, la direction de l'IRTS m'a nommée en qualité de responsable de la formation des Moniteurs Educateurs, ce dont je les remercie de la confiance accordée.

Les fondements solides de la formation nous permettent aujourd'hui de développer de nouveaux projets, de favoriser la communication avec nos sites qualifiants, de proposer des interventions au plus près d'une réalité professionnelle.

Si ce changement de poste entraîne pour ma part un positionnement que je définirai de plus « cadrant », il n'en demeure pas moins une envie et une motivation de former ces futurs « acteurs du quotidien » dans le dynamisme et l'exigence portés par l'équipe actuelle.

La responsable de formation a pour rôle d'être garant du parcours de formation dans son ensemble. Au niveau des admissions, elle précise les attentes et invite les jurys à être attentif à ce que les futurs apprenants aient conscience de ce qu'implique la formation.

Pour les promotions, elle veille au bon déroulé de la formation : cohérence de la programmation, suivi du parcours de l'apprenant, contact et rencontre des lieux professionnels, suivi des dossiers, etc.

Elle est responsable de la certification et de la présentation des apprenants au DEME.

Elle a un rôle d'interface de communication avec les établissements et participe aux forums afin d'expliquer la formation et de donner envie de s'y inscrire.

Elle rend compte régulièrement à la directrice de la pédagogie et des formations, Madame FOND, de la situation des promotions.

F - Admissions pour la rentrée prochaine

A ce jour, nous constatons une baisse significative des inscriptions à la section de la formation Moniteur Educateur. En effet, 36 candidats sont inscrits aux épreuves écrites et 27 aux épreuves orales.

L'an dernier à la même période, nous avons 40 candidats à l'écrit et 89 personnes à l'oral.

Une seconde session d'admission sera sûrement à envisager.

G - Perspectives

Une réflexion a été menée avec Nicolas PERREIN, chargé de l'international et des mobilités pour que les Moniteurs Educateurs puissent se rendre hors territoire français pour questionner d'autres pratiques, cadres législatifs, etc.

En ce qui concerne le module quotidien, le projet est d'amener en deuxième année un petit groupe d'apprenants à découvrir une journée le quotidien d'une structure sur leur territoire : Ardennes, Aube, Marne essentiellement.

Une réforme de la formation des niveaux IV ME et TISF est attendue pour la rentrée 2023.

Pour conclure

Une nouvelle dynamique de la formation des Moniteurs Educateurs est en cours. Forte de ses bases, nous avons à cœur de développer de nouveaux projets afin de mettre en avant toute la pertinence et l'engagement des Moniteurs Educateurs.

Ce métier souvent associé au secteur du handicap ou celui de la protection de l'enfance s'élargit aujourd'hui au secteur de l'insertion tels les Centre d'Hébergement à Réinsertion Sociale ou les Centres d'Accueil de Demandeurs d'Asile.

Il est important de prendre en compte cette évolution pour apporter à nos apprenants les connaissances nécessaires.

Une réforme pour la formation des Moniteurs Educateurs est attendue pour septembre 2023 que nous expliquerons lors du prochain rapport d'activité.

T'es là demain ?

Raphaëlle CAVEL

« Lors de mon arrivée en MECS pour mon stage de 2ème année de moniteur-éducateur, j'ai pu constater très rapidement que le quotidien pouvait être mouvementé. En effet, les enfants sont vifs, parfois agités, et certains prennent beaucoup de place. Je pense à un enfant en particulier, ce dernier est âgé de 12 ans, petit et fin, ce n'est pas par son physique qu'il « prend de la place », mais plutôt dans l'espace. C'est un enfant qui est sans cesse en mouvement, et que l'on entend beaucoup, il est très demandeur. Au départ, l'entente était fragile, il n'hésitait pas à répondre et se montrer insolent lorsque je lui demandais quelque chose, me répondant que « De toute façon je m'en fous » et « Tu ferais mieux de te calmer ».

Au fur et à mesure, j'apprends à connaître cet enfant qui sait se montrer très agréable, souriant et vivant au quotidien. Je remarque également que le foot est un de ses loisirs préférés. J'ai donc eu l'occasion à plusieurs reprises de l'inviter à jouer dans la cour avec d'autres enfants. Son comportement avec moi s'adoucit au fil des semaines, il respecte le cadre que je lui impose, et étant un enfant très demandeur, ses demandes s'adressent de plus en plus à moi. Il me demande pour jouer au foot, faire des jeux de société, manger à côté de moi, me faire des câlins...

Ce jeune garçon est placé depuis l'âge de 6 ans, soit la moitié de sa vie. Un père absent, une mère dans l'incapacité d'offrir une sécurité physique et psychologique à ses enfants, souvent livrés à eux-mêmes pendant des journées entières, ce jeune présente des troubles abandonniques importants. Il a besoin d'attention, de valorisation et de contact physique.

Aujourd'hui, il n'y a pas un seul jour où, quand j'arrive au foyer, il ne crie pas mon prénom en me sautant dans les bras. Également le soir, il demande à ce que je vienne pour lui dire bonne nuit quand il se couche. D'ailleurs, un soir en lui souhaitant une bonne nuit, il me fera un gros câlin, et me dira dans l'oreille « Tu sais, toi je t'aime bien. T'es là demain ? »

Cependant, je constate qu'il n'a pas ce comportement là avec les autres éducateurs, et je ne peux cacher mon inquiétude quant au moment où mon stage se finira, avec la peur qu'il pense que moi aussi, je l'abandonne. »

Annexe 1



Rectorat
Division des examens et concours
DEC/4

Le chef de division
Antoine KAZAN

Nancy, le 24 janvier 2022

Le chef du bureau des sujets
Piter SABATER

Le recteur de la région académique Grand Est
Recteur de l'académie de Nancy-Metz
Chancelier des universités

La cheffe du bureau organisation
Vanessa COTTALORDA

à

Affaire suivie par :
Catherine LARGÉAU
Tél : 03 83 86 20 43
Mél : catherine.largeau1@ac-nancy-metz.fr

Mesdames et Messieurs
les rectrices et recteurs d'Académie,
Chancelières et chanceliers des Universités
Division des Examens et Concours

Référence : DEC4/AK/PS/CL
2 rue Philippe de Gueldre – CO n°30013
54035 Nancy Cedex
Standard : 03 83 86 21 94

Objet : Organisation du Diplôme d'État de Moniteur Éducateur - Session 2022

Réf. : - Loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels – article 78

- Décret n° 2007-898 du 15 mai 2007 relatif au diplôme d'État de moniteur éducateur
- Arrêté du 20 juin 2007 modifié relatif au diplôme d'État de Moniteur Éducateur
- Circulaire interministérielle DGAS/DS 4A n°2007-436 du 11 décembre 2007 relative aux modalités des formations préparatoires et d'obtention du Diplôme d'État de Moniteur Éducateur (DEME)
- Articles D451-73 à D451-78 du Code de l'action sociale et des familles

L'académie de Nancy-Metz est chargée de la définition des modalités d'organisation du Diplôme d'État de Moniteur Éducateur. À ce titre, je souhaite rappeler un certain nombre de consignes essentielles concernant les modalités d'attribution et de certification de ce diplôme.

I - PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le **DEME est un diplôme de niveau 4** enregistré au répertoire national des certifications professionnelles. Il est délivré par le recteur ou la rectrice de chaque académie.

Il atteste des compétences professionnelles nécessaires pour exercer une fonction éducative, d'animation et d'organisation de la vie quotidienne de personnes en difficulté ou en situation de handicap.

Il est **structuré en domaines de compétences** et peut être obtenu, en tout ou partie, par la voie de l'examen à l'issue de la formation ou par la validation des acquis de l'expérience.

Son obtention est soumise à l'acquisition de 4 domaines de compétences :

- accompagnement social et éducatif spécialisé (DC1) ;
- participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé (DC2) ;
- travail en équipe pluri-professionnelle (DC3) ;
- implication dans les dynamiques institutionnelles (DC4).

Cette organisation conduit à l'établissement de trois référentiels figurant en annexe de l'arrêté du 20 juin 2007 modifié, relatif au Diplôme d'État de Moniteur Éducateur :

- un référentiel fonctions/activités (annexe 1) ;
- un référentiel de certification des compétences (annexe 2) ;
- un référentiel de formation (annexe 3).

II - ORGANISATION DE LA FORMATION DES CANDIDATS

La **formation théorique**, construite à partir des quatre domaines de formation est dispensée sous forme continue ou discontinue pendant 2 ans. Elle comporte **950 heures d'enseignement**.

La **formation pratique**, délivrée au sein de sites qualifiants, est l'un des éléments de la qualité du projet pédagogique de l'établissement de formation. Elle comporte **980 heures sous forme de stages**. Elle participe à l'acquisition des compétences dans chacun des domaines identifiés au sein du référentiel professionnel au même titre que la formation théorique et ne saurait être dissociée de cette dernière.

Chaque stage est organisé dans le cadre d'une **convention de partenariat** conclue entre l'établissement de formation et la personne juridiquement responsable du lieu de stage.

Par ailleurs, chaque stage fait l'objet d'une **convention entre l'établissement de formation, le stagiaire et le responsable du stage**. Cette convention précise les modalités de déroulement du stage, ses objectifs, les modalités d'évaluation, les noms et qualifications du référent professionnel et les modalités d'organisation du tutorat.

SITUATION	DURÉE DE LA FORMATION	MODALITÉS	DURÉE MINIMALE DE CHAQUE STAGE
Candidats effectuant la totalité de la formation	formation pratique d'une durée totale de 28 semaines (980 heures)	Au moins 2 ou 3 stages (dont l'un obligatoirement dans une structure recevant du public en situation d'hébergement) représentatifs d'expériences diversifiées en termes de publics et de modalités d'intervention.	8 semaines (soit 280 heures)
Candidats en situation d'emploi de moniteur-éducateur	/	Au moins un stage hors structure employeur auprès d'un public différent.	8 semaines (280 heures)
Candidats n'ayant pas à valider les quatre domaines de compétences du diplôme (dispenses)	/	Une période de stage minimale est associée à chacun des domaines de formation selon le programme individualisé de formation.	8 semaines (280 heures)

Les stages font l'objet d'évaluations qui sont portées au livret de formation. Au moins une visite de stage doit être organisée par l'établissement. Des stages hors région sont envisageables, si possible dans le cadre d'une réciprocité dans le cadre de conventions.

Chaque candidat(e) reçoit un **livret de formation** par son établissement de formation et conforme au modèle fixé par le ministre des affaires sociales et de la santé. Il retrace le cursus de formation du/de la candidat/e, les éventuelles dispenses et allègements et comporte les appréciations de l'équipe pédagogique et des professionnels. **Le livret de formation est transmis au président du jury.**

III - LES MODALITÉS D'INSCRIPTION

Chaque centre de formation est responsable de l'inscription et de la validité de l'inscription des candidat/e/s.

À l'issue de la formation, l'établissement de formation présente les candidat/e/s au diplôme et adresse au recteur ou à la rectrice d'académie, un dossier comprenant pour chaque candidat/e :

- la note de réflexion (DC1), le dossier de formation pratique (DC2) et le dossier thématique (DC3) en deux exemplaires avec la déclaration sur l'honneur de non plagiat agrafée sur chacun d'entre eux, et une clé USB comportant des copies DC1, DC2, DC3 ;

- le livret de formation dûment complété accompagné des pièces relatives aux épreuves organisées en cours de formation et des écrits relatifs aux stages.

IV - DISPENSES D'UNITÉS DE FORMATION OU ALLÈGEMENTS DE FORMATION

1. Les dispenses

Certains diplômes peuvent conduire à des dispenses d'unités. La dispense d'une unité de formation entraîne la validation du domaine de compétence correspondant et donc la dispense des épreuves de certification s'y rapportant.

Cette modalité s'applique également aux candidats ayant obtenu une validation partielle suite à une précédente présentation au diplôme à l'issue d'une formation ou d'une validation des acquis de l'expérience. Pour ces candidats une répartition des stages est définie dans le cadre de leur programme individualisé de formation (cf. paragraphe relatif au stage).

Les candidats à la formation menant au diplôme d'État de moniteur-éducateur titulaires d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV ou d'un des diplômes mentionnés ou d'un baccalauréat ou d'un diplôme européen ou étranger réglementairement admis en dispense du baccalauréat ou lauréats de l'institut du service civique sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité.

Les titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions de moniteur éducateur sont titulaires de droit du diplôme d'État de moniteur éducateur.

2. Les allègements

Des allègements de formation théorique ou de stages complémentaires peuvent être accordés par les établissements de formation aux candidats titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

3. Tableau de dispenses et d'allègements des domaines de formation

Diplômes détenus par le candidat	Baccalauréat professionnel services en milieu rural	Baccalauréat professionnel services aux personnes et aux territoires	Brevet d'Etat d'Animateur Technicien de l'Education Populaire et de la Jeunesse (BEATEP) spécialité "activités sociales et vie locale" ou Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) "animation sociale"	Titre professionnel technicien médiation services	Mention complémentaire aide à domicile	Baccalauréat professionnel services de proximité et vie locale	Baccalauréat professionnel accompagnement, soins et services à la personne
Ministère responsable de la certification	Agriculture et alimentation	Agriculture et alimentation	Sports	Travail	Education Nationale	Education Nationale	Education Nationale
DF 1 Accompagnement social et éducatif spécialisé			Allègement				
DF 2 Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé					Allègement		
DF 3 Travail en équipe pluri-professionnelle	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense	Allègement	Dispense*	Dispense
DF 4 Implications dans les dynamiques institutionnelles	Allègement	Allègement	Allègement	Dispense	Allègement	Allègement	Allègement

* Uniquement pour les candidats ayant préparé les secteurs d'activités « activités de soutien et d'aide à l'intégration » et « activités participant à la socialisation et au développement de la citoyenneté ».

Diplômes détenus par le candidat	Diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale	Diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique	Diplôme d'Etat d'assistant familial	Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale	Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social
Ministère responsable de la certification	Solidarités	Solidarités	Solidarités	Solidarités	Solidarités
DF 1 Accompagnement social et éducatif spécialisé		Allègement			Allègement
DF 2 Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé	Dispense	Allègement		Allègement	Allègement
DF 3 Travail en équipe pluri-professionnelle	Allègement	Allègement	Allègement	Allègement	Allègement
DF 4 Implications dans les dynamiques institutionnelles	Dispense	Allègement		Allègement	Allègement

ATTENTION : les allègements de formation visés ne peuvent entraîner un allègement de la formation théorique supérieur aux deux tiers de sa durée totale. Un protocole doit être élaboré par l'établissement de formation pour préciser les allègements prévus pour chacun des diplômes détenus. Le directeur de l'établissement de formation établit, avec chacun des candidats un programme de formation individualisé au regard des allègements de formation ou des dispenses de certification dont ils bénéficient.

V - LA CERTIFICATION

Le référentiel de certification est composé de quatre domaines de certification. Chacun des domaines comporte une épreuve terminale organisée par le recteur ou la rectrice d'académie, conformément à l'annexe II précitée.

1. Calendrier

L'épreuve écrite du DC4 aura lieu le mercredi 18 mai 2022 de 9 h à 10 h 30.

Il appartient à chaque académie d'établir son calendrier d'organisation conformément à la réglementation en vigueur.

2. Les épreuves

Les épreuves comprennent :

- la présentation et la soutenance d'une note de réflexion (Domaine de certification 1) ;
- l'entretien avec le jury sur le parcours de formation pratique (Domaine de certification 2) ;
- l'entretien à partir d'un dossier thématique élaboré par le/la candidat/e (Domaine de certification 3) ;
- l'épreuve écrite sur les dynamiques institutionnelles (Domaine de certification 4).

Par ailleurs, les domaines de certification 1, 3 et 4 comportent chacun une évaluation organisée en cours de formation.

Chaque domaine de certification doit être validé séparément. Un domaine est validé lorsque le/la candidat/e obtient une note moyenne d'**au moins 10 sur 20** pour ce domaine. Les résultats obtenus sont portés au livret de formation du/de la candidat/e.

3. Le jury

3.1. La composition du jury

Le jury est composé de la manière suivante :

Président : **le recteur ou la rectrice d'académie** ou son/sa représentant/e,

Vice-Président : **le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale** ou son/sa représentant/e,

Membres :

- **des formateurs d'établissements de formation** préparant au diplôme d'État de moniteur éducateur ou à d'autres diplômes d'État sociaux, socioculturels ou paramédicaux, de membres de l'enseignement supérieur ou de professeurs du second cycle de l'enseignement secondaire,
- **des représentants des services déconcentrés** des ministères chargés des affaires sociales, de l'éducation, de la justice et de la jeunesse, des collectivités publiques et de personnes qualifiées en matière d'action éducative et sociale,
- **pour un quart au moins de ses membres, des représentants qualifiés** de la profession, pour moitié employeurs et pour moitié salariés.

Ce jury peut, en tant que de besoin, se subdiviser en groupes d'examineurs.

3.2 Son rôle

Le jury **se prononce sur chacun des domaines de certification du diplôme d'État** de moniteur-éducateur à l'exception de ceux qui ont déjà été validés par un jury, soit dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience et des dispenses, soit dans le cadre des dispenses, soit dans le cadre d'une décision de validation partielle.

Le jury **établit la liste des candidats** ayant validé les quatre domaines de certification du diplôme qui obtiennent, en conséquence, le diplôme d'État de moniteur-éducateur.

Dans les **cas où tous les domaines ne sont pas validés**, le jury prend une décision de validation partielle mentionnant les domaines validés.

4. La certification par VAE

Pour pouvoir obtenir le diplôme par validation des acquis de l'expérience, les candidats doivent justifier des compétences professionnelles acquises dans l'exercice d'une activité salariée, non salariée ou bénévole en rapport direct avec le diplôme. La durée totale d'activité cumulée exigée est **d'un an**.

Le recteur ou la rectrice d'académie décide de la recevabilité de la demande de validation des acquis de l'expérience.

Sur la base du livret de présentation des acquis de l'expérience et d'un entretien avec le candidat ou la candidate, le jury est compétent pour attribuer tout ou partie du diplôme d'État de moniteur-éducateur.

En cas d'attribution partielle, le jury se prononce également sur les connaissances, aptitudes et compétences qui sont **acquises définitivement**.

Le candidat ou la candidate peut opter pour un complément d'expérience professionnelle visant une nouvelle demande de validation des acquis de l'expérience ou pour un complément par la voie de la formation préparant au diplôme d'État. Dans ce cas, il est dispensé des épreuves du diplôme attachées aux compétences déjà validées et bénéficie des dispenses de formation théorique et pratique correspondantes.

VI - LA DÉLIVRANCE DU DIPLÔME

L'ensemble du diplôme doit être validé dans une période de cinq ans à compter de la date de notification de la première validation d'un domaine de certification.

Le diplôme est délivré par le recteur ou la rectrice d'académie. En cas de perte du diplôme une attestation de réussite unique peut être fournie aux candidats. Cette attestation a valeur de diplôme et devra faire l'objet de photocopies.

VII - L'ÉTHIQUE

1. La confidentialité des données

Tous les membres du jury sont tenus au respect d'une stricte confidentialité. Ils ne doivent en aucun cas divulguer des informations sur la tenue du jury et sur les délibérations. Ils doivent par ailleurs faire preuve d'une grande neutralité lors des délibérations concernant les candidats qu'ils peuvent avoir eu l'occasion de connaître dans le cadre de la formation en établissement.

2. L'anonymat

Dans le même esprit, le jury et le bureau des concours veilleront au strict respect de l'anonymat des dossiers afin d'éviter toute rupture d'égalité de traitement entre les candidats et tout recours ultérieur.

3. Les conséquences de la fraude pour les candidats

La Loi du 23 décembre 1901 réprime les fraudes dans les examens et concours publics et stipule dans son article 1 que « *Toute fraude commise dans les examens et les concours publics qui ont pour objet l'entrée dans une administration publique ou l'acquisition d'un diplôme délivré par l'État constitue un délit* ».

Par ailleurs l'arrêté ministériel du 19 mai 1950 dispose que « *tout candidat surpris en flagrant délit de fraude dans un examen ou un concours de l'enseignement technique sera exclu de l'examen ou du concours par le président du jury ou de la commission de surveillance. Ses épreuves seront déclarées nulles.* »

Les faits qui auront motivé l'exclusion du candidat feront l'objet d'un rapport adressé par le président du jury au préfet, au recteur ou au ministre chargé de l'enseignement technique, suivant le cadre de l'organisation de l'examen ou du concours.

Après examen de ce rapport et, le cas échéant, audition du candidat qui sera invité à présenter sa défense, il pourra être interdit à ce dernier de se présenter au même examen ou concours ou à tous les examens et concours de l'enseignement technique pendant une ou plusieurs sessions, sans que la durée de cette interdiction puisse excéder deux années ».

Le plagiat relève également des cas de fraude.

En cas de fraude, le candidat ou la candidate sera convoqué/e devant une commission d'audition chargée d'émettre un avis et dont la composition est fixée par le recteur ou la rectrice d'académie. L'avis sera transmis au recteur ou à la rectrice qui prendra la décision de poursuivre ou non le candidat ou la candidate au regard de la gravité des actes de fraude commis.

Si la fraude est avérée, le candidat ou la candidate se verra affliger d'une nullité de toutes ses épreuves et pourra s'exposer à une condamnation pouvant conduire à un emprisonnement de trois ans et à une amende de 9 000 euros ou à l'une de ces peines seulement.

Pour le recteur,
Pour la secrétaire générale d'académie,
Par délégation,
Le chef de la Division des Examens et Concours,



Antoine KAZAN

PJ : 5

- Annexe 1 RÉFÉRENTIEL DE FONCTIONS-ACTIVITÉS
- Annexe 2 RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION
- Annexe 3 RÉFÉRENTIEL DE FORMATION
- Déclaration plagiat
- Fiches évaluation DC1 – DC2 – DC3

ANNEXE I

Référentiel fonctions/activités

Exercice d'une relation éducative au sein d'un espace collectif	Animation et organisation de la vie quotidienne dans une visée de socialisation et d'intégration	Participation au dispositif institutionnel
<p>Engage et s'inscrit dans une relation avec chaque personne par la disponibilité à l'autre, l'écoute, l'observation, la compréhension :</p> <ul style="list-style-type: none"> - se rend disponible et partage des moments individuels et collectifs de la vie quotidienne ; - « suscite » la rencontre et se montre attentif aux capacités des personnes dans toutes leurs formes d'expression ; - veille à l'intégrité physique et morale des personnes dont il a la charge ; - préserve l'intimité et la vie privée des personnes. <p>Contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets individuels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - observe et comprend la situation des personnes accompagnées ; - situe la particularité des personnes dans un contexte social et familial ; - prend en compte le projet des personnes et leur désir dans l'élaboration des actions éducatives ; <p>Œuvre au développement des potentialités et à la compensation des difficultés des personnes dont il a la charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> - développe l'estime de soi par la valorisation ; - prend en compte les besoins essentiels et fondamentaux ; - prend en compte la singularité, les rythmes et les attentes des personnes ; - assure une fonction de repère et d'étayage ; - veille à la sécurité physique des personnes. <p>Interroge et réajuste ses pratiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - s'interroge et interroge les dimensions éthiques ou déontologiques impliquées dans les pratiques ; - exerce un sens critique et participe en équipe à l'analyse des pratiques éducatives ; - repère la pertinence et les limites des pratiques ; - a conscience des valeurs institutionnelles et associatives. 	<p>Anime et régule la vie de groupe afin de susciter une dynamique structurante entre individu et collectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - favorise un climat de coopération et de solidarité entre les individus ; - garantit la place et la parole de chacun au sein du collectif ; - œuvre à la transmission, à la compréhension et au respect des règles, assume l'autorité. <p>Soutient l'inscription des personnes dans l'organisation spatio-temporelle de la vie quotidienne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - respecte le rythme de chacun ; - accompagne l'alternance collectif-individu ; - crée les conditions d'apprentissage des actes de la vie quotidienne ; - contribue à l'amélioration du cadre de vie. <p>Construit et anime des activités dans les domaines des apprentissages, des loisirs, de la culture dans et hors de l'institution :</p> <ul style="list-style-type: none"> - propose des activités de techniques éducatives comme support à une fonction de médiation, - prend en compte les contextes et les milieux dans lesquels ces activités s'inscrivent. <p>Favorise l'autonomie et la promotion des personnes et des groupes en créant des situations et des opportunités d'interaction avec l'environnement social :</p> <ul style="list-style-type: none"> - inscrit les personnes et les groupes dans une dimension citoyenne ; - pense et met en œuvre des situations « dedans et dehors » de l'établissement ; - favorise l'émergence de projet collectif, de coopération. 	<p>Se situe et agit au sein d'une équipe pluri-professionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - tient compte du projet et des missions institutionnels ; - identifie les différents acteurs et les instances ; - repère les statuts et fonctions, - connaît les politiques sociales et les cadres juridiques liés à son intervention. <p>Concourt à l'élaboration de l'action éducative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - communique ses observations et ses remarques ; - rend compte de ses pratiques ; - produit des écrits professionnels ; - assure un tutorat pour la formation des futurs professionnels. <p>Participe à l'élaboration et la mise en œuvre d'actions éducatives, dans le cadre d'un projet global :</p> <ul style="list-style-type: none"> - repère les besoins ; - prend en compte la place et le rôle de la famille et/ou des tutelles ; - définit des objectifs et moyens d'une action dans le cadre d'un projet plus global ; - organise et met en place ; - propose, évalue, réajuste et rend compte. <p>Appuie l'intégration en milieu ordinaire par des actions de soutien et de médiation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mobilise les ressources de l'environnement et en favorise l'accès (école, monde du travail, de la culture et des loisirs...).

ANNEXE II RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

Domaine de compétences	Intitulé de l'épreuve	Type d'épreuve	Cadre de l'épreuve et lieu de l'épreuve
DC 1 : accompagnement social et éducatif spécialisé.	<p>Épreuve : présentation et soutenance d'une note de réflexion.</p> <p>Évaluation des capacités du candidat à conduire des activités à destination d'un groupe.</p>	<p>Soutenance orale d'une note de réflexion. Avant de répondre aux questions du jury, le candidat présente de manière synthétique en 5 minutes environ sa note de réflexion d'une quinzaine de pages sur l'accompagnement social et éducatif spécialisé de personnes ou de groupes.</p> <p>Évaluation par le site de stage des capacités du candidat à conduire des activités à destination d'un groupe sur la base des indicateurs des compétences « animer la vie quotidienne de l'établissement ou du service » et « concevoir et mener des activités de groupe ».</p> <p>Détermination des notes effectuée à partir des évaluations, conjointement et paritairement par des référents professionnels et des formateurs.</p>	<p>Épreuve en centre d'examen organisée par le recteur. Oral : coef 1.</p> <p>Écrit : coef 1 (note attribuée avant l'audition du candidat).</p> <p>Évaluation organisée en cours de formation (coef : 1)</p>

Objectifs de l'épreuve	Compétences repérées	Modalités de l'épreuve	Interrogateurs ou correcteurs
<p>Épreuve terminale : évaluer les capacités de réflexion du candidat sur l'accompagnement éducatif et social.</p> <p>Épreuve en cours de formation : évaluer les capacités d'animation du candidat.</p>	<p>Établir une relation. Aider à la construction de l'identité et au développement des capacités. Assurer une fonction de repère et d'étayage. Animer la vie quotidienne de l'établissement ou du service. Concevoir et mener des activités de groupe.</p>	<p>Épreuve terminale : épreuve orale d'une durée de 20 minutes. Lors d'un entretien oral, évaluation, réalisée sur le terrain, des activités conduites par le stagiaire et de la formalisation qu'il en fournit. Cette évaluation est réalisée à partir d'une grille fournie dans le livret de formation.</p>	<p>2 interrogateurs (n'ayant pas de lien avec le candidat notamment durant sa formation théorique ou pratique). Réfèrent professionnel + responsable hiérarchique.</p>

Domaine de compétences	Intitulé de l'épreuve	Type d'épreuve	Cadre de l'épreuve et lieu de l'épreuve
DC2 : participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé.	Epreuve : entretien avec 2 membres du jury portant sur la formation pratique.	Entretien avec 2 membres du jury qui porte sur l'expérience de stage du ME à partir du dossier de stages comprenant : <ul style="list-style-type: none"> - les projets de stages du ME ; - les évaluations des stages réalisées par les terrains de stage ; - le compte rendu de la visite de stage ; - un écrit du ME pour chaque stage rendant compte de sa participation à la mise en œuvre du projet éducatif (environ 5 pages). 	Épreuve en centre d'examen organisée par le recteur.

Objectifs de l'épreuve	Compétences repérées	Modalités de l'épreuve	Interrogateurs ou correcteurs
Épreuve terminale : déterminer si le candidat a su construire au cours de sa formation un positionnement professionnel.	Observer, rendre compte et contribuer à l'évaluation des situations éducatives Participer à la mise en œuvre d'un projet éducatif.	Entretien 30 minutes.	2 interrogateurs (n'ayant pas de lien avec le candidat, notamment durant sa formation théorique ou pratique).

Diplôme d'État de Moniteur d'Éducateur

Domaine de compétences	Intitulé de l'épreuve	Type d'épreuve	Cadre de l'épreuve et lieu de l'épreuve
DC3 : travail en équipe pluri professionnelle.	Entretien à partir d'un dossier thématique. Évaluations des capacités du candidat travailler en équipe pluriprofessionnelle.	Entretien à partir d'un dossier, élaboré par le candidat, se rapportant à un domaine professionnel abordé sous divers angles. Le dossier ne devra pas excéder 20 pages. Évaluations par un site de stage des capacités du candidat à travailler en équipe pluriprofessionnelle sur la base des indicateurs de la compétence « s'inscrire dans un travail d'équipe ». Détermination des notes effectuée à partir des évaluations, conjointement et paritairement par des référents professionnels et des formateurs.	Épreuve en centre d'examen organisée par le recteur. Oral : coef 1. Dossier support : coefficient 1 (note attribuée avant l'audition du candidat). Évaluation(s) organisée(s) en cours de formation (coef 1).

Objectifs de l'épreuve	Compétences repérées	Modalités de l'épreuve	Interrogateurs ou correcteurs
Épreuve terminale : évaluer les capacités du candidat à réunir des informations pertinentes sur un domaine professionnel donné et à les mettre en forme. Épreuve en cours de formation : évaluer les capacités du candidat à travailler en équipe pluriprofessionnelle.	Élaborer, gérer et transmettre de l'information. S'inscrire dans un travail d'équipe.	Épreuve terminale : épreuve orale d'une durée de 20 minutes. Lors d'un entretien oral, évaluation, réalisée sur le terrain, à partir d'une grille fournie dans le livret de formation.	2 interrogateurs (n'ayant pas de lien avec le candidat notamment durant sa formation théorique ou pratique). Réfèrent professionnel + responsable hiérarchique.

Domaine de compétences	Intitulé de l'épreuve	Type d'épreuve	Cadre de l'épreuve et lieu de l'épreuve
DC4 : implications dans les dynamiques institutionnelles.	Épreuve : épreuve écrite sur les dynamiques institutionnelles. Composition sur le cadre institutionnel et la position du ME.	Étude d'une situation proposée au candidat relative aux politiques sociales et aux cadres juridiques et institutionnels (20 lignes maxi). Les principaux axes de réponse attendus sont indiqués au candidat (cadres réglementaires, partenaires identifiés, incidences financières, buts poursuivis etc.). Le candidat aura le choix entre deux situations proposées. Évaluation d'un écrit sur le repérage du cadre institutionnel et la position du ME par rapport aux missions de l'institution à partir d'une expérience de terrain (stage ou exercice professionnel).	Épreuve en centre d'examen organisée par le recteur : Coef 1. Évaluation organisée en cours de formation (Coef 1).

Objectifs de l'épreuve	Compétences repérées	Modalités de l'épreuve	Interrogateurs ou correcteurs
Épreuve terminale : connaissance des politiques sociales, des cadres juridiques et institutionnels de l'action sociale. Épreuve en cours de formation : vérifier les capacités du candidat à se déterminer et à se positionner de façon argumentée dans les dynamiques institutionnelles.	Établir une relation professionnelle avec les partenaires. Veille professionnelle : s'informer et se former pour faire évoluer ses pratiques. Situer son action dans le cadre des missions de l'institution et de son projet « Veille professionnelle » : s'informer et se former pour faire évoluer ses pratiques.	Épreuve écrite d'une durée de 1 h 30. Épreuve organisée par l'établissement de formation en fonction de son projet pédagogique.	1 correcteur.

**ANNEXE III
RÉFÉRENTIEL DE FORMATION**

Domaines de formation	Contenu indicatif	Volume horaire	Domaines de compétences visés
DF 1 : Accompagnement social et éducatif spécialisé.	<p>La personne de la naissance à la fin de vie. Approche pluridisciplinaire : physiologique, psychologique, sociologique, socio-économique, philosophique... Le processus de développement de la personne. La construction identitaire. Les conditions de la participation à la vie sociale et ses freins. Approche des processus de socialisation, d'insertion et d'intégration :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les divers espaces de socialisation ; - approche de la compréhension du système familial ; - les facteurs de cohésion sociale ; - les représentations sociales, les phénomènes culturels. <p>Freins au processus de socialisation, d'insertion et d'intégration :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les phénomènes de discrimination et facteurs d'exclusion (socio-économiques, culturels, psychologiques...) - les dysfonctionnements du milieu familial ; - les situations de handicaps et pathologies ; - les troubles du développement et de l'apprentissage ; - les phénomènes de maltraitance ; - les conduites à risque. <p>Fonctionnement collectif et place de la personne. Le rapport dialectique entre les contraintes collectives et le respect des individus. Élaboration des décisions collectives et apprentissage de la citoyenneté. La vie en groupe, approche des phénomènes de groupe, gestion des conflits. L'organisation de la vie collective. L'action éducative :</p> <p>Les fondements : Approche historique du travail social et de l'éducation spécialisée. Approche pluridisciplinaire de la relation éducative. Notions fondamentales de pédagogie. Le rapport à la règle et expression de la singularité dans l'action éducative. Approche éthique de la fonction éducative.</p> <p>Supports :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'entretien. Pédagogie de l'expression. Les méthodes d'observation. L'approche pédagogique du quotidien. Médiations éducatives. Accompagnement de l'élaboration d'une posture et d'une méthodologie professionnelles. Analyse de pratiques, suivi de formation. Approches méthodologiques liées au domaine de formation (observation, synthèse, compte rendus...). Appropriation de méthode de travail (auto-formation, atelier d'écriture, recherche documentaire...) 	400 heures	<p>DC 1 : Accompagnement social et éducatif spécialisé.</p> <p>Instaurer une relation.</p> <p>Aider à la construction de l'identité et au développement des capacités.</p> <p>Assurer une fonction de repère et d'étayage dans une démarche éthique.</p> <p>Animer la vie quotidienne de l'établissement ou du service.</p> <p>Concevoir et mener des activités de groupe.</p>

Domaines de formation	Contenu indicatif	Volume horaire	Domaines de compétences visés
DF 2 : participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé.	<p>Approche globale de la notion de projet. La construction des différents projets. Les différents projets : associatif et institutionnel, éducatif, pédagogique et thérapeutique. Le projet personnalisé et la notion de référent. Approche des processus d'évaluation. L'accompagnement du projet éducatif de l'utilisateur. La place de la personne dans la construction de son projet. L'utilisateur et ses groupes d'appartenance. Les visées du projet. La gestion du projet (temporalité, moyens, réglementation, évaluation). Les supports et cadres de l'action éducative. Les techniques éducatives, leur mise en œuvre et leur évaluation. Le quotidien et son organisation. L'analyse de situations. Connaissances des gestes d'urgence et conduites à tenir. La place des familles dans l'action éducative. Les compétences des familles et leur rôle dans un projet d'intervention. La prise en compte et les conséquences de la relation contractuelle entre l'institution et la famille. Accompagnement de l'élaboration d'une posture et d'une méthodologie professionnelles. Analyse de pratiques, suivi de formation. Approches méthodologiques liées au domaine de formation (observation, synthèse, compte rendus...).Appropriation de méthode de travail (auto-formation, atelier d'écriture, recherche documentaire...)</p>	300 heures	<p>DC 2 : Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé.</p> <p>Observer, rendre compte et contribuer à l'évaluation des situations éducatives.</p> <p>Participer à la mise en œuvre d'un projet éducatif.</p>
DF3 : Travail en équipe pluri-professionnelle.	<p>Compréhension de l'organisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'équipe et ses différents modes de fonctionnement ; - les acteurs : statut, rôle, fonction, enjeux ; - moyens de fonctionnement ; - la question de l'usure professionnelle. <p>Les enjeux de la communication au sein de l'institution</p> <p>Transmission de l'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les différents vecteurs de transmission de l'information (écrit, oral, nouvelles technologies) ; - approche concrète des supports : les comptes rendus d'intervention. <p>Circulation et partage de l'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Traitement de l'information dans une approche déontologique en tenant compte du contexte juridique. <p>Accompagnement de l'élaboration d'une posture et d'une méthodologie professionnelles. Analyse de pratiques, suivi de formation. Approches méthodologiques liées au domaine de formation (observation, synthèse, compte rendus...).Appropriation de méthode de travail (auto-formation, atelier d'écriture, recherche documentaire...)</p>	125 heures	<p>DC 3 : Travail en équipe pluri-professionnelle.</p> <p>S'inscrire dans un travail d'équipe.</p> <p>Élaborer, gérer et transmettre de l'information</p>

Diplôme d'État de Moniteur d'Éducateur

Domaines de formation	Contenu indicatif	Volume horaire	Domaines de compétences visés
DF4 : Implication dans les dynamiques institutionnelles.	Cadre institutionnel, administratif, juridique et politique des dispositifs éducatifs et d'action sociale : - l'organisation administrative et politique de la France et de l'Europe ; - les différents dispositifs, établissements et services de l'action éducative, sociale et médico-sociale ; - scolaires ; - sanitaires ; - judiciaires ; - sociaux et médico-sociaux.... Approches des politiques sociales, médico-sociales, éducatives et d'insertion professionnelle. Approche des cadres juridiques : Notions de droit civil et de droit pénal. Notions de droit du travail. Code de l'action sociale et des familles (droit des établissements et services médico-sociaux, droits des usagers). Approche du fonctionnement partenarial et en réseau. Accompagnement de l'élaboration d'une posture et d'une méthodologie professionnelles. Analyse de pratiques. Approches méthodologiques liées au domaine de formation (observation, synthèse, compte rendus...) Appropriation de méthode de travail (auto-formation, atelier d'écriture, recherche documentaire...).	125 heures	DC 4 : Implication dans les dynamiques institutionnelles. Établir une relation professionnelle avec les partenaires. Situer son action dans le cadre des missions de l'institution et de son projet. Veille professionnelle : s'informer et se former pour faire évoluer ses pratiques

DC2 Dossier de stage Rapport de stage1 Compte rendu de visite de stage Evaluation de stage par l'établissement et par l'apprenant Rapport de stage 2 Evaluation de stage par l'apprenant et par l'établissement Rectorat	La participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé Total 300 heures Total réel 301 heures	7B44	28h				Elaboration de projets	
				8 E 44	28h			Méthodologie de l'écrit et de l'oral
		7 E 441	35h	7 E 443	28h			Médiations éducatives
		7 E442	35h					Médiations éducatives
		8B441	35h	8B442	35h			Construction de l'expérience
		8D441	35h	8D442	35h			Quotidien 1 et Quotidien 2
		8V	7H				Préparation aux oraux du dossier de stage	
DC3 Dossier Thématique Ecrit et oral Rectorat + Evaluation à partir des grilles par un jury formateur et professionnel	Travail en équipe pluriprofessionnelle – la communication professionnelle Total 125 heures Total réel 126 heures			8V	7h		Préparation à l'oral du DT	
		8G442A	21h	8G442B	14h			Dossier thématique
		8K442	28h					Du collectif au singulier
		5F44	28h					Prendre la place dans une organisation
		7C44	28h					Méthodologie de l'observation et entretien
DC4 Composition de stage Ecrit de 10 pages IRTS + Epreuve sur table sur les politiques sociales 1h30 Rectorat	L'implication dans les dynamiques institutionnelles Total 125 heures Total réel 126 heures	4A441	28h				Du territoire au partenariat	
		5A41	35 h					Cadre juridique de l'intervention sociale TISF1
		5D44	28 h					Approche historique et socio politique
		8C44	28h					Accompagnement et préparation des écrits (composition de stage)
				8V	7h			

Formation en centre / 950 heures

1^{ère} année : DC1 154h / DC2 168h / DC3 105h / DC4 119h / pour un total de 546 H de formation en première année

2nd année : DC1 231h / DC2 133h / DC3 21h / DC4 7h/ pour un total de 392 h de formation en deuxième année

Contenu de formation **938 heures** sur les deux années, reste **12h de projets personnalisés**

Formation pratique 28 semaines / 980 heures

ME1 : 16 semaines ou 2 *8semaines / ME2 : 12 semaines ou 4 + 8 semaines

Institut Régional du Travail Social
Champagne-Ardenne

8 rue Joliot Curie
51100 REIMS

Assistante pédagogique – Blandine DANAU-JONOT

Tel : 03 26 06 93 09

Télécopie : 03 26 06 29 64

Email : blandine.jonot@irtsca.fr

Web : <http://www.irtsca.fr>

Conception et réalisation : IRTS Champagne-Ardenne

Impression : IRTS Champagne-Ardenne – Mai 2022



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

- ACTIONS DE FORMATION
- ACTIONS PERMETTANT DE FAIRE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)
- ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE